



MAIRIE D'ARTIGUELOUVE

INFORMATION COLLECTE DES DECHETS/CONSIGNES DE TRI **SUITE DIRECTIVES COVID-19**

Complément du communiqué du 18/03/2020,

A la suite des nouvelles mesures annoncées, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées assure la continuité du service public de collecte des déchets et organise ses services afin de réduire le risque de contamination.

Il est rappelé les principales consignes suivantes :

- **si votre bac (ordures ménagères ou tri sélectif) n'est pas collecté le jour de la collecte, il n'y a pas de rattrapage. Présentez-le à la collecte suivante.**
- **sortir le bac, d'ordures ménagères ou de collecte sélective, la veille du jour de la collecte,** et ce, quelle que soit l'heure de collecte habituelle. En effet, l'organisation des tournées s'adapte en permanence et cela occasionne quelques modifications
- ne mettre **aucune bouteille de verre avec les ordures ménagères.** Les verreries fonctionnent et ont besoin de verre usagé à recycler. Merci de les stocker en attendant de pouvoir vous déplacer à la borne.
- **trier tous les emballages et les papiers.** Le centre de tri de Sévignacq fonctionne. Si votre bac est plein, merci de stocker vos emballages dans l'attente de la prochaine collecte et de ne pas les jeter avec les ordures ménagères.
- **ne pas jeter les mouchoirs usagés dans le bac de tri.** Ceux-ci doivent être jetés dans les sacs d'ordure ménagères, si possible dans des contenant fermés.
- Enfin, les habitants qui disposent d'un jardin peuvent aussi faire baisser significativement leur production d'ordures ménagères en adoptant le compostage en tas, dans l'attente d'obtenir un composteur à l'issue de la crise sanitaire.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des mesures gouvernementales.

..LA MAIRIE D'ARTIGUELOUVE